

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Procès-verbal de l'**ajournement** de la réunion ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Bois-Francis du 17 juin 2019, tenu le mercredi 26 juin 2019 à 19 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Monsieur Jacques Daigle, vice-président
Madame Manon Aubry, commissaire
Madame Sylvie Bilodeau, commissaire
Monsieur Guillaume Boisvert, commissaire
Monsieur Jean-François Laflèche, commissaire
Madame Marilou Noreau, commissaire parent

Absence :

Monsieur Dany Boudreault, commissaire

Sont également présents :

Monsieur Julien Lavallée, directeur général
Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général adjoint
M^e Michael Provencher, secrétaire général

1.00 OUVERTURE DE LA RÉUNION D'AJOURNEMENT

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion d'ajournement du comité exécutif à 19 h 08.

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE14-809-1906

Madame Sylvie Bilodeau propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

1.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 17 JUIN 2019

CE14-810-1906

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 17 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Daigle que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

2.00 RAPPORT DES SERVICES ÉDUCATIFS

3.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-811-1906 3.01 COMPTES À PAYER 2018-2019
- Madame Manon Aubry propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance, le dépôt de la liste des comptes à payer pour la période du 13 juin 2019 au 20 juin 2019.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-812-1906 3.02 CONTRAT DE CRÉDIT VARIABLE
- Monsieur Guillaume Boisvert propose :
1. QUE la Commission scolaire des Bois-Francis soit autorisée à contracter des emprunts temporaires au cours de la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 pourvu que les montants des emprunts temporaires mensuels n'excèdent en aucun moment la marge de crédit établie selon le calendrier émis périodiquement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
 2. QUE soient ratifiés tous les actes posés par les employés de la Commission scolaire des Bois-Francis ayant pour but de contracter des emprunts temporaires au cours de la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 pourvu que les montants des emprunts temporaires mensuels n'aient pas excédé en aucun moment la marge de crédit établie selon le calendrier émis périodiquement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
 3. QUE le directeur général et le personnel désigné, de temps à autre, par la directrice du Service des ressources financières, individuellement, soient autorisés à signer les documents afférents.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- 4.00 RAPPORT DU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
- 5.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES
- 6.00 RAPPORT DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
- CE14-813-1906 6.01 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME MARIE-FRANCE BEAUCHESNE
- ATTENDU que madame Marie-France Beauchesne a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;
- ATTENDU que madame Marie-France Beauchesne a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2024;
- ATTENDU que madame Marie-France Beauchesne effectuera 90 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024;
- ATTENDU que madame Marie-France Beauchesne prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2024;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Sylvie Bilodeau :

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

QUE la Commission scolaire des Bois-Francis accepte la demande de retraite progressive de madame Marie-France Beauchesne, enseignante au primaire (champ 03) à l'école Monseigneur-Grenier, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.02 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME MARCELLE BOUFFARD

CE14-814-1906

ATTENDU que madame Marcelle Bouffard a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Marcelle Bouffard a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2024;

ATTENDU que madame Marcelle Bouffard effectuera 90 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024;

ATTENDU que madame Marcelle Bouffard prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Manon Aubry :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francis accepte la demande de retraite progressive de madame Marcelle Bouffard, enseignante au préscolaire (champ 02) au Centre préscolaire La Samare, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.03 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME MARYSE GAGNÉ

CE14-815-1906

ATTENDU que madame Maryse Gagné a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Maryse Gagné a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2024;

ATTENDU que madame Maryse Gagné effectuera 90 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024;

ATTENDU que madame Maryse Gagné prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jacques Daigle :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francis accepte la demande de retraite progressive de madame Maryse Gagné, enseignante au primaire (champ 03) à l'école Saint-David, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-816-1906
- 6.04 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME
DIANE GAUDREAU
- ATTENDU que madame Diane Gaudreau a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;
- ATTENDU que madame Diane Gaudreau a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2024;
- ATTENDU que madame Diane Gaudreau effectuera 90 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024;
- ATTENDU que madame Diane Gaudreau prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2024;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jean-François Lafèche :
- QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Diane Gaudreau, enseignante au préscolaire (champ 02) à l'école Cascatelle, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-817-1906
- 6.05 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME
ÉLAINE GRENIER
- ATTENDU que madame Élane Grenier a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;
- ATTENDU que madame Élane Grenier a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2024;
- ATTENDU que madame Élane Grenier effectuera 90 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024;
- ATTENDU que madame Élane Grenier prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2024;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Marilou Noreau :
- QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Élane Grenier, enseignante au primaire (champ 03) à l'école Sainte-Thérèse (Val-Alain), selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-818-1906
- 6.06 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME
ÉLAINE GUERTIN
- ATTENDU que madame Élane Guertin a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

ATTENDU que madame Éline Guertin a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2024;

ATTENDU que madame Éline Guertin effectuera 90 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024;

ATTENDU que madame Éline Guertin prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Manon Aubry :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Éline Guertin, enseignante au préscolaire (champ 02) au Centre préscolaire La Samare, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.07 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME MARJOLAINE HÉBERT

CE14-819-1906

ATTENDU que madame Marjolaine Hébert a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Marjolaine Hébert a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2024;

ATTENDU que madame Marjolaine Hébert effectuera 90 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024;

ATTENDU que madame Marjolaine Hébert prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Guillaume Boisvert :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Marjolaine Hébert, enseignante au primaire (champ 03) à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption (Daveluyville), selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.08 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME DOMINIQUE LANDRY

CE14-820-1906

ATTENDU que madame Dominique Landry a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Dominique Landry a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2024;

ATTENDU que madame Dominique Landry effectuera 90 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024;

ATTENDU que madame Dominique Landry prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2024;

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Sylvie Bilodeau :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Dominique Landry, enseignante au primaire (champ 03) à l'école Monseigneur-Milot, selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.09 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME
RENAUDE PELLETIER

CE14-821-1906

ATTENDU que madame Renaude Pelletier a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Renaude Pelletier a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2024;

ATTENDU que madame Renaude Pelletier effectuera 90 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024;

ATTENDU que madame Renaude Pelletier prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Manon Aubry :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Renaude Pelletier, enseignante au primaire (champ 03) à l'école Sainte-Famille (Plessisville), selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.10 RETRAITE PROGRESSIVE, PERSONNEL ENSEIGNANT, MADAME
JACINTHE PURCELL

CE14-822-1906

ATTENDU que madame Jacinthe Purcell a choisi un régime de mise à la retraite de façon progressive de 5 ans;

ATTENDU que madame Jacinthe Purcell a demandé une confirmation de Retraite Québec à l'effet qu'elle soit admissible à la retraite le 1^{er} juillet 2024;

ATTENDU que madame Jacinthe Purcell effectuera 90 % de la tâche éducative annuelle, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024;

ATTENDU que madame Jacinthe Purcell prendra sa retraite au plus tard le 30 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jacques Daigle :

QUE la Commission scolaire des Bois-Francs accepte la demande de retraite progressive de madame Jacinthe Purcell, enseignante au primaire (champ 03) à l'école Saint-Coeur-de-Marie (Tingwick), selon les modalités prévues à la convention collective et conformément à la Loi sur le Régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P.).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-823-1906

6.11 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 44-18),
MONSIEUR STEVE CAMIRÉ

Madame Marilou Noreau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de surveillant d'élèves à l'école secondaire Monique-Proulx, soit attribué à monsieur Steve Camiré selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 29 août 2019

Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-824-1906

6.12 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 40-18),
MONSIEUR LUC PÉPIN

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de surveillant d'élèves à l'école secondaire Le boisé, soit attribué à monsieur Luc Pépin selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 28 août 2019

Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-825-1906

6.13 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 40-18),
MONSIEUR SYLVAIN GARNEAU

Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de surveillant d'élèves à l'école secondaire Le boisé, soit attribué à monsieur Sylvain Garneau selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 28 août 2019

Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CE14-826-1906

6.14 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 37-18),
MONSIEUR HUGUES ALLAIRE

Madame Marilou Noreau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicien en loisirs à l'école secondaire Le tandem, soit attribué à monsieur Hugues Allaire selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 23 août 2019

Ce poste est à caractère cyclique, de la fin août au 24 juin de chaque année scolaire.

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-827-1906

6.15 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 43-18),
MADAME NANCY MCCARTHY

Madame Manon Aubry propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de secrétaire d'école aux écoles Notre-Dame (Plessisville) et Jean-Rivard (Plessisville), soit attribué à madame Nancy McCarthy selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine
Notre-Dame (Plessisville) : 17,5 heures
Jean-Rivard (Plessisville) : 17,5 heures

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-828-1906

6.16 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 34-18),
MADAME SOPHIE PROVENCHER

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de technicienne en documentation à l'école secondaire Le boisé, soit attribué à madame Sophie Provencher selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
32,5 heures / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF

- CE14-829-1906
- 6.17 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 07-18), MADAME ROXANE GRANGER
- Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de psychoéducatrice aux Services éducatifs Jeunes - FP - FGA, soit attribué à madame Roxane Granger selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps plein
- Tâche
- Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine
- Période d'engagement
- À compter du 12 août 2019
- Détail
- Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.
- Unanimentement résolu ADOPTÉ
- CE14-830-1906
- 6.18 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 09-18), MADAME KATHERINE MC CRAE
- Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire aux Services éducatifs Jeunes - FP - FGA, soit attribué à madame Katherine Mc Crae selon les modalités suivantes :
- Statut d'emploi
- Emploi régulier à temps partiel
- Tâche
- Du lundi au vendredi,
17,5 heures / semaine
- Période d'engagement
- À compter du 19 août 2019
- Détail
- Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.
- Unanimentement résolu ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-831-1906

6.19 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 07-18), MADAME ANDRÉANNE FILLION

Monsieur Guillaume Boisvert propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de psychoéducatrice aux Services éducatifs Jeunes - FP - FGA, soit attribué à madame Andréanne Fillion selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps partiel

Tâche

Du lundi au vendredi,
24,5 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 12 août 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-832-1906

6.20 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 10-18), MADAME CAROLINE FAUCHER

Madame Marilou Noreau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'orthophoniste aux Services éducatifs Jeunes - FP - FGA, soit attribué à madame Caroline Faucher selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 19 août 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-833-1906

6.21 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 10-18), MADAME RAPHAËLE GAGNÉ

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'orthophoniste aux Services éducatifs Jeunes - FP - FGA, soit attribué à madame Raphaële Gagné selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 19 août 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

6.22 DÉMISSION, PERSONNEL DE SOUTIEN, MONSIEUR DOMINIQUE LAROCHE

CE14-834-1906

Madame Manon Aubry propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance que la Commission scolaire des Bois-Francis a reçu la démission, pour raisons personnelles, de monsieur Dominique Laroche, technicien de travaux pratiques à l'école secondaire Le boisé. Cette démission est effective compter du 11 juin 2019, à 16 heures.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

6.23 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 45-18), MONSIEUR PATRICK MALENFANT

CE14-835-1906

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de concierge, classe II et ouvrier d'entretien, classe II aux écoles de la Croisée (Saint-Rosaire) et Sainte-Marie (Princeville), soit attribué à monsieur Patrick Malenfant selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine

- Concierge, classe II à l'école de la Croisée (St-Rosaire)
 - 20 h / semaine
- Ouvrier d'entretien, classe II à l'école Sainte-Marie (Princeville)
 - 18,75 h / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.24 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 46-18),
MONSIEUR LUC DESMEULES

CE14-836-1906

Madame Manon Aubry propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de concierge, classe II et ouvrier d'entretien, classe II aux écoles Sainte-Julie (Laurierville) et Jean-Rivard (Plessisville) et au Centre d'éducation des adultes et de la formation professionnelle André-Morissette, soit attribué à monsieur Luc Desmeules selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
38,75 heures / semaine

- Concierge, classe II à l'école Sainte-Julie (Laurierville)
 - 22,75 h / semaine
- Ouvrier d'entretien, classe II au Centre d'éducation des adultes et de la formation professionnelle André-Morissette
 - 16 h / semaine
- Déneigement à l'école Jean-Rivard (Plessisville)

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.25 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 47-18),
MONSIEUR LAURENT MARCOTTE

CE14-837-1906

Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de concierge, classe II et ouvrier d'entretien, classe II aux écoles Amédée-Boisvert et secondaire Monique-Proulx, soit attribué à monsieur Laurent Marcotte selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
37,5 heures / semaine

- Concierge, classe II à l'école Amédée-Boisvert
 - 26,25 h / semaine

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- Ouvrier d'entretien, classe II à l'école secondaire Monique-Proulx
 - 11,25 h / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

6.26 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 48-18),
MONSIEUR DAVID TOUCHETTE

CE14-838-1906

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de concierge, classe II à l'école Monseigneur-Milot, soit attribué à monsieur David Touchette selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
31,25 heures / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

6.27 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 49-18),
MADAME JACQUELINE PILOTTE

CE14-839-1906

Monsieur Jacques Daigle propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de concierge, classe II à l'école Saint-Édouard, soit attribué à madame Jacqueline Pilotte selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
31,5 heures / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.28 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN (P.S. 50-18),
MONSIEUR STYVE BOISVERT

CE14-840-1906

Monsieur Jean-François Laflèche propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste de concierge de nuit, classe II et ouvrier d'entretien, classe II aux écoles Notre-Dame-de-l'Assomption (Daveluyville) et Sainte-Anne (Daveluyville), soit attribué à monsieur Styve Boisvert selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35,5 heures / semaine

- Concierge de nuit, classe II à l'école Sainte-Anne (Daveluyville)
 - 30,5 h / semaine
- Ouvrier d'entretien, classe II à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption (Daveluyville)
 - 5 h / semaine

Période d'engagement

À une date à être déterminée avec la direction

Détail

Le tout conformément à la clause 7-1.11 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.29 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN, PERSONNEL
PROFESSIONNEL, MADAME MARIE-HÉLÈNE LEMAY

CE14-841-1906

Madame Marilou Noreau propose qu'un congé sans traitement à temps plein du 22 août 2019 au 14 août 2020, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Marie-Hélène Lemay, psychoéducatrice. Le tout conformément à l'article 7-3.02 de la convention collective en vigueur.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

6.30 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL
PROFESSIONNEL, MADAME CÉLINE BEAULIEU

CE14-842-1906

Monsieur Jacques Daigle propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Céline Beaulieu, agente de correction du langage, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-843-1906 6.31 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME MARIE-CLAUDE BOUTET
- Madame Sylvie Bilodeau propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Marie-Claude Boutet, psychologue, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-844-1906 6.32 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME JULIE BEAUPRÉ
- Monsieur Jean-François Laflèche propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Julie Beaupré, orthopédaogogue, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-845-1906 6.33 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME VICKY DESHARNAIS
- Monsieur Jacques Daigle propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Vicky Desharnais, orthopédaogogue, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-846-1906 6.34 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME GABRIELLE GUERTIN-TARDIF
- Madame Sylvie Bilodeau propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Gabrielle Guertin-Tardif, orthopédaogogue, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-847-1906 6.35 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME CHANTAL MORIN
- Madame Manon Aubry propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Chantal Morin, orthopédaogogue, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

- CE14-848-1906 6.36 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME LINE NADEAU
- Madame Marilou Noreau propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Line Nadeau, orthopédagogue, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-849-1906 6.37 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME CATHERINE PELLETIER
- Monsieur Guillaume Boisvert propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Catherine Pelletier, orthopédagogue, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-850-1906 6.38 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME MARIE-ÈVE RUEL
- Madame Sylvie Bilodeau propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Marie-Ève Ruel, orthopédagogue, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-851-1906 6.39 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MONSIEUR YANNICK FRÉCHETTE
- Madame Sylvie Bilodeau propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à monsieur Yannick Fréchette, psychoéducateur, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ
- CE14-852-1906 6.40 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PARTIEL, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME ISABELLE PARIS
- Monsieur Jacques Daigle propose qu'un congé sans traitement à temps partiel, à raison de 20 % de sa tâche, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Isabelle Paris, psychoéducatrice, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Le tout conformément à l'article 7-3.00 de la convention collective en vigueur.
- Unanimement résolu ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-853-1906

6.41 ATTRIBUTION DE POSTE, PERSONNEL PROFESSIONNEL (P.P. 08-18), MADAME ANDRÉANNE AUBIN

Madame Sylvie Bilodeau propose que, sous réserve du respect des dispositions applicables de la Loi sur l'instruction publique en ce qui a trait à la vérification des antécédents judiciaires, le poste d'orthopédagogue aux Services éducatifs Jeunes - FP - FGA, soit attribué à madame Andréanne Aubin selon les modalités suivantes :

Statut d'emploi

Emploi régulier à temps plein

Tâche

Du lundi au vendredi,
35 heures / semaine

Période d'engagement

À compter du 12 août 2019

Détail

Le tout conformément à la clause 5-2.00 de la convention collective.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-854-1906

6.42 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN, PERSONNEL PROFESSIONNEL, MADAME MÉLANIE BROCHU

Monsieur Jacques Daigle propose qu'un congé sans traitement à temps plein du 8 août 2019 au 11 août 2020, pour raisons personnelles, soit accordé à madame Mélanie Brochu, psychoéducatrice. Le tout conformément à l'article 7-3.02 de la convention collective en vigueur.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CE14-855-1906

6.43 CRÉATION DE POSTE, PERSONNEL DE SOUTIEN

Madame Sylvie Bilodeau propose que le Service des ressources humaines procède à l'ouverture d'un poste régulier à temps partiel, 24 heures par semaine de technicienne ou technicien de travail social au Centre Monseigneur-Côté.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

7.00 RAPPORT DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.00 RAPPORT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.00 RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
COMITÉ EXÉCUTIF**

CE14-856-1906

10.00 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, monsieur Jacques Daigle propose la levée de la présente séance du comité exécutif à 19 h 30.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

Paulette S. Rancourt, présidente

Michael Provencher, secrétaire général